

AVIS AUX ÉLECTEURS

En application des articles L.19, L.20 et R.13 du Code Électoral, le tableau des inscriptions et des radiations intervenues depuis la dernière réunion de la commission est mis à disposition des électeurs en mairie le Lundi 23 février 2026. Il le demeure jusqu'à l'expiration du délai de recours contentieux de 7 jours soit le Dimanche 1er mars

Compte tenu du volume des documents suivants :

- LISTES ARRÊTÉES EN DATE DU 23 FÉVRIER 2026 – - ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES ET DES CONSEILLERS DE PARIS (15/03/2026 - 22/03/2026)
- TABLEAU DES MOUVEMENTS ENTRE LE 16 DÉCEMBRE 2026 ET LE 23 FÉVRIER 2026

Les documents sont consultables

***à l'accueil de Mairie Prim 11 rue Michelet
ou***

***à l'accueil de l'Hôtel de ville 9 Place de l'Hôtel de ville
aux horaires d'ouvertures***

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le service Elections au 04-66-56-43-73
ou par mail commission.listes.electorales@ville-ales.fr